

L'Institut Fédératif de Recherche favorise la recherche collective en définissant des **programmes de recherche** relevant du droit privé et/ou du droit public -- notamment par le biais de réponses collectives à des appels à projets, en assurant **la publication** des travaux réalisés, en organisant des **colloques, journées d'études, conférences**, en développant les contacts avec des enseignants-chercheurs d'autres centres, appartenant ou non à l'Université Toulouse 1 Capitole, et d'autres disciplines.

L'IFR attribue chaque année **trois prix de thèse** afin de valoriser les travaux les plus remarquables.

L'IFR participe également au projet **Orjuris**, projet de valorisation de la recherche juridique à l'Université Toulouse 1 Capitole.



[AGENDA DES MANIFESTATIONS  
SCIENTIFIQUES](#)

[Lire la suite](#)

[A LA UNE DES PUBLICATIONS](#)

[Lire la suite](#)